



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1274-27 et 1275-254**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1274-27 intitulé :

Règlement omnibus modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin de mettre à jour la réglementation et d'effectuer diverses modifications concernant les dispositions administratives, les exigences applicables dans le cadre des bandes de protection riveraine, du littoral et les travaux de manipulation des sols

QUE le règlement n° 1275-254 intitulé :

Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 5 septembre 2017.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro 17-10-12-08 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance extraordinaire du 12 octobre 2017 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Les certificats de conformité pour ces règlements ont été délivrés à Vaudreuil-Dorion, le quinzième (15^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-sept (2017) sous les numéros de certificats VD 2017-26 et VD 2017-27.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingtième (20^e) jour du mois d'octobre deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca